RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 00082
Numéro SIREN : 695 720 821
Nom ou dénomination : BFSA

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2016 sous le numéro de dépôt 1086

B.F.S.A.
Société par actions simplifiées
Au capital de 6.200.000 Euros
Siège social : Avenue de la Roubine
06150 CANNES LA BOCCA

R.C.S. CANNES B 695 720 821 / 57 B 82

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JANVIER 2016

L'an deux mille seize
Et le 29 janvier
A 11 h 30

La société FINANCIERE BFSA, SAS au capital de 6.644.771 € immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Cannes sous le n° 504 836 636, et dont le siège social est situé à CANNES LA BOCCA, 06150, Av. de la Roubine, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc CORPORANDY, associé unique de la société B.F.S.A, SAS au capital de 1.000.000 €, dont le siège social est Av de la Roubine, 06150, CANNES LA BOCCA, a pris les décisions ci-après sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de M. Jean-Luc PANETTA de ses fonctions de Président,
- Nomination de la société Financière BFSA en qualité de Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs

La S.C.P. Gilles Reynier-J.Lupo, co-commissaire aux comptes titulaire, a été dûment informée de la tenue de la présente réunion et est absente et excusée.

La société PriceWaterhouseCoopers Entreprises, co-commissaire aux comptes titulaire, a été dûment informée de la tenue de la présente réunion et est absente et excusée.

Le Président, donne lecture de son rapport.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission notifiée par Monsieur Jean-Luc PANETTA de ses fonctions de Président avec effet au 1er février 2016.

Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes : dépôt N°1086 en date du 04/03/2016

L'actionnaire unique décide de nommer en remplacement à compter du 1er février 2016 pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2017 devant approuver les comptes clos le 31/12/2016, la société Financière BFSA dont le siège social est à CANNES LA BOCCA, 06150, Av de la Roubine, immatriculée au RCS de Cannes sous le n° 504 836 636, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc PANETTA

M. Jean-Luc PANETTA représentant la société Financière BFSA déclare accepter lesdites fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible d'empêcher l'exercice de ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique fixe la rémunération allouée à la société Financière BFSA pour ses fonctions de Président à la somme annuelle H.T. de six cent soixante mille (660.000) euros H.T. par an, soit une rémunération mensuelle de cinquante cinq mille (55.000) euros.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités afférentes aux présentes décisions.

L'ordre du jour étant épuisé il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Pour la société FINANCIERE BFSA
Jean-Marc CORPORANDY

